

La Réunion des Débitants de Boissons

Ils décident la fermeture pour le Lundi 24 Janvier

Ainsi qu'ils l'avaient annoncé, les débitants de boissons de la ville de Marseille se sont réunis hier après-midi, à 3 heures, à la Brasserie du Chapitre.

Il est superflu de dire que les assistants étaient nombreux et que l'importance de la réunion était capitale en raison des circonstances que l'on sait.

La réunion était présidée par M. Giraud, conseiller municipal.

Après l'adoption rapide du rapport moral et financier de la Chambre syndicale, on entre nettement dans le sujet, c'est-à-dire la réunion, et qui intéresse à juste titre la corporation.

Dans le silence le plus absolu, le président donne lecture de l'ordre du jour que voici :

« Les débitants réunis en assemblée statutaire, le 14 janvier 1916, à la Brasserie du Chapitre.

Adressent le témoignage de leur admiration aux troupes qui, par leur endurance et leur courage indomptable, démontrent que la vitalité de la race française n'est pas amoindrie et prouvent irréfutablement que les prétendus ravages de l'alcoolisme n'ont jamais constitué un péril national.

Il s'agit de la vie en un quartier de criminalité et d'antipatriotisme, campagne organisée par les médisants, tempéraments et autres scientistes, pour déconsidérer certains produits de notre sol et de notre industrie et particulièrement ceux des boissons.

Il signale comme traitres à l'Union Sacrée et dénoncent à la vindicte populaire, ceux qui font profession d'insulter la nation française en la qualifiant de déshéritée, malgré l'héroïsme dont l'armée et la population font preuve depuis dix-huit mois d'une guerre sans précédent dans l'histoire du monde.

L'assemblée, après avoir entendu le rapport du secrétaire général et du trésorier sur la gestion morale et financière de la Chambre syndicale pendant l'exercice 1915.

Approuve pleinement l'attitude défensive énergique adoptée par le bureau et le Conseil d'administration, et sanctionne leur gestion morale et financière par un vote de confiance et le renouvellement de leur mandat.

Elle proteste contre les mesures adoptées par la Ville de Marseille et le préfet de la 15^e région, en ce qui concerne l'application de la loi de 1905, relative aux débits, cafés, restaurants et autres établissements similaires, alors qu'un incident, de quelque nature qu'il soit, n'a démontré la nécessité d'imposer à notre ville ou à la région, un règlementation plus sévère que celle établie dans les autres villes ou régions en dehors de la zone des opérations de guerre.

Elle confirme sa ferme résolution d'user de toutes les voies légales et au besoin de recourir au droit de résistance à l'oppression, reconnu par la Constitution, pour imposer le respect de la liberté commerciale et de la propriété des débitants au même titre et dans la même mesure que le sont celles des autres citoyens.

Elle regrette que le Conseil d'Etat, consti-

déré jusqu'ici comme le gardien des libertés constitutionnelles et le tribunal de recours contre les abus de toutes sortes, ait cru devoir recourir à un subterfuge pour couvrir et légaliser.

l'autorité militaire en ce qui concerne les fermiers d'établissements sans que le débitant ait été appelé à comparaître devant des juges qualifiés et sans décision de justice ; les débits et cafés ne pouvant pas plus être assimilés à des lieux de réunion permanente, que ne peuvent l'être les églises ou se tiennent les assemblées de fidèles, ni les boutiques de coiffeurs, de boulangers, d'épiciers et autres, constitués pour la défense des intérêts économiques.

Elle proteste contre le retard apporté par l'autorité préfectorale dans la communication des listes de débitants, qui ont été choisies par notre Chambre syndicale, alors que ceux désignés par d'autres groupements ont été commissionnés sans difficultés, et elle demande que les débitants soient traités en détail des boissons, sans être exposés à des tracasseries des agents vicieux et aux dangers qui résultent de toute surveillance effective dirigée sur la production.

Elle invite les législateurs à solliciter à très bref délai la question des loyers en insistant sur les vœux émis par les groupes de débitants constitués pour la défense des intérêts économiques.

Elle proteste contre le retard apporté par l'autorité préfectorale dans la communication des listes de débitants, qui ont été choisies par notre Chambre syndicale, alors que ceux désignés par d'autres groupements ont été commissionnés sans difficultés, et elle demande que les débitants soient traités en détail des boissons, sans être exposés à des tracasseries des agents vicieux et aux dangers qui résultent de toute surveillance effective dirigée sur la production.

Elle invite les législateurs à solliciter à très bref délai la question des loyers en insistant sur les vœux émis par les groupes de débitants constitués pour la défense des intérêts économiques.

Cet ordre du jour, vivement applaudi, est adopté à l'unanimité. L'assemblée décide que le texte intégral en sera adressé sur-le-champ, télégraphiquement, aux élus du département des Bouches-du-Rhône.

La discussion devient ensuite générale. Tous les débitants sont d'accord pour estimer que la situation créée par la décision de l'autorité militaire les met dans l'impossibilité de continuer leur commerce. Le président, en présence des vœux formulés par l'unanimité des assistants demande de fixer une date pour la fermeture générale des établissements.

Cette date est fixée au Lundi 24 janvier. D'ici là, une entente étroite sera établie entre tous les patrons d'établissements, cafés et restaurants.

L'assemblée décide alors de se livrer à une manifestation dont la conduite sera confiée à MM. Giraud, Lavisse, Bayol, Chéry-Torres. Le cortège se forme aussitôt et se rend à la Préfecture par les allées de Meilhan.

Place Saint-Ferréol, les manifestants se heurtent à un service de police dirigé par le commandant central en personne, qui prie les manifestants de se disperser. Les défilés se rendent alors à la Préfecture où, en l'absence du préfet, ils sont reçus par M. Rambert, le syndic secrétaire général assisté de M. Vergne, chef de cabinet.

Les manifestants se rendent ensuite sous les armes à l'hôtel du commandant de la 15^e région, rue Armény, et de là, devant le bureau de la Place.

La manifestation a pris fin sans incident.

soir, à 6 heures, à la Faculté des Sciences. Sujet traité : La feuille peut-elle servir à la détermination des végétaux ?

Par jugement du 6 janvier 1916, le Conseil de guerre permanent de la 15^e région a déclaré le nommé Leonard, soldat au 46^e d'infanterie, coupable de falsification de vins par addition d'eau, et de mise en vente de dits vins.

En conséquence, le dit conseil de guerre a condamné le nommé Leonard à la peine de deux mille francs d'amende, et ordonné la confiscation des objets constituant le délit, au profit des établissements de l'Assistance nationale par versement de la somme de 27.000 francs qui avait été versée au dit Leonard, et à la publication du jugement dans le *Petit Marseillais* et le *Petit Provençal*. A. en outre, condamné Leonard aux frais envers l'Etat et fixe, au minimum, la durée de la contrainte par corps.

Vol important. — Le service du commissariat spécial a procédé ce jour à l'arrestation d'un jeune Parisien nommé Guillot Emile qui était parti de Paris le 23 décembre dernier pour Marseille, en emportant la somme de 27.000 francs qu'il avait volés à son patron, le régent des Actrices de Marseille.

Des son arrivée à Marseille, il fit la connaissance d'une femme galante avec laquelle il était installé dans l'un des grands hôtels de la ville.

Après avoir passé les fêtes de la Noël et du 1^{er} de l'An à Marseille, il retourna à Paris avec cette demi-mondaine.

Dans la capitale, le comte fréquenta les restaurants de 1^{er} ordre et fit de nombreuses promenades en automobile.

De retour à Marseille depuis trois jours, le comte a attiré l'attention du service de la police spéciale par ses dépenses exagérées.

Amené au commissariat spécial et interrogé, le jeune homme finit par faire des aveux.

Il a été trouvé porteur de 11.100 francs ; il a donc dépensé 1.000 francs par jour environ.

Une partie de cette somme a été employée à l'achat de divers objets de luxe, un habit, un chapelet, deux bicyclettes, une jumelle marine, deux beaux revolvers dont un superbe Browning, un couteau de chasse, une bague, une montre, une pipe dans un écrin, un fusil, un étui, une mandoline, une trousse rasoir Apollo, etc.

Guillot a été mis à la disposition du Parquet.

Incendie sur les quais. — Un incendie, qui n'a pas tardé à prendre de proportions inquiétantes s'est déclaré hier matin, à 9 heures, dans un dépôt de soufre, appartenant aux Raffineries Internationales et placé sur le quai de la gare d'Alsace, au n° 10 de l'Abattoir. On prévint immédiatement les pompiers et ceux du poste de la Chambre de Commerce accourus les premiers, attaquèrent le feu. Bientôt d'autres équipes, sous les ordres du capitaine Dufeu et l'adjudant Moulis, arrivèrent au quel des Anglais et tous ces efforts réunis ne tardèrent pas à avoir raison du feu. Le feu fut relativement difficile, car la violence du vent qui soufflait excitait le foyer. Cependant, à 3 heures, tout danger avait disparu et il ne restait devant le tas de soufre qu'une équipe de pompiers pour arrêter toute reprise du feu.

Les dégâts, purement matériels, sont assez importants.

Nos contraires. — Le *Cri de Marseille* du 15 janvier est mis en vente dans tous les kiosques.

Le numéro de janvier (édition spéciale pour la guerre), à cinq centimes du *Midi-Sportif* (Clement de Cours, directeur), qui paraît aujourd'hui, contient les renseignements les plus complets sur le sport en France et à l'étranger. (En vente partout).

Une mauvaise affaire. — M. Vessard, commissaire de police, était, au jour d'hier, qu'un jardinier des Callois avait acheté un mulet à deux soldats anglais. C'était M. B... qui croyait avoir fait une excellente affaire et chez lequel on retrouva le mulet, payé, il y a dix jours, le prix de 400 francs. Or, le mulet avait été volé. Voilà pourquoi M. B... a été arrêté et mis à la disposition de l'autorité militaire. Les vendeurs ont été signalés à qui de droit.

Autour de Marseille

AIM. — Avis aux électeurs. — M. le maire porte connaissance de son administration que M. le ministre de la guerre a décidé que 40 jeunes soldats, provenant de la zone des armées, et actuellement groupés dans les annexes de remonte, seront dirigés sur AIM, pour être mis en vente et adjugés de préférence à des agriculteurs ou éleveurs et chez lequel on retrouva le mulet, payé, il y a dix jours, le prix de 400 francs. Or, le mulet avait été volé. Voilà pourquoi M. B... a été arrêté et mis à la disposition de l'autorité militaire. Les vendeurs ont été signalés à qui de droit.

LES DÉGATS. — M. le maire porte connaissance de son administration que M. le ministre de la guerre a décidé que 40 jeunes soldats, provenant de la zone des armées, et actuellement groupés dans les annexes de remonte, seront dirigés sur AIM, pour être mis en vente et adjugés de préférence à des agriculteurs ou éleveurs et chez lequel on retrouva le mulet, payé, il y a dix jours, le prix de 400 francs. Or, le mulet avait été volé. Voilà pourquoi M. B... a été arrêté et mis à la disposition de l'autorité militaire. Les vendeurs ont été signalés à qui de droit.

LES DÉGATS. — M. le maire porte connaissance de son administration que M. le ministre de la guerre a décidé que 40 jeunes soldats, provenant de la zone des armées, et actuellement groupés dans les annexes de remonte, seront dirigés sur AIM, pour être mis en vente et adjugés de préférence à des agriculteurs ou éleveurs et chez lequel on retrouva le mulet, payé, il y a dix jours, le prix de 400 francs. Or, le mulet avait été volé. Voilà pourquoi M. B... a été arrêté et mis à la disposition de l'autorité militaire. Les vendeurs ont été signalés à qui de droit.

LES DÉGATS. — M. le maire porte connaissance de son administration que M. le ministre de la guerre a décidé que 40 jeunes soldats, provenant de la zone des armées, et actuellement groupés dans les annexes de remonte, seront dirigés sur AIM, pour être mis en vente et adjugés de préférence à des agriculteurs ou éleveurs et chez lequel on retrouva le mulet, payé, il y a dix jours, le prix de 400 francs. Or, le mulet avait été volé. Voilà pourquoi M. B... a été arrêté et mis à la disposition de l'autorité militaire. Les vendeurs ont été signalés à qui de droit.

LES DÉGATS. — M. le maire porte connaissance de son administration que M. le ministre de la guerre a décidé que 40 jeunes soldats, provenant de la zone des armées, et actuellement groupés dans les annexes de remonte, seront dirigés sur AIM, pour être mis en vente et adjugés de préférence à des agriculteurs ou éleveurs et chez lequel on retrouva le mulet, payé, il y a dix jours, le prix de 400 francs. Or, le mulet avait été volé. Voilà pourquoi M. B... a été arrêté et mis à la disposition de l'autorité militaire. Les vendeurs ont été signalés à qui de droit.

reux, à l'examen de novembre dernier, comme chef de la section de la 15^e région, n° 3, pour le département des Bouches-du-Rhône.

Trianon-Cinéma. — Ce soir samedi et demain dimanche, en matinée et soirée, représentation. Un pendu. — La police a été avisée que le cadavre d'un homme se balança, pendu au quartier de Contins. M. Blandin, commissaire de police, constata que les lieux au moment du départ de notre courrier.

UNE RÉUNION DES CHARCUTIERS

Ils demandent des mesures pour ramener à des prix raisonnables les cours des porcs

Les patrons charcutiers de la ville de Marseille ont tenu, jeudi soir, une grande réunion extraordinaire, au cours de laquelle ils ont discuté les mesures à prendre à l'égard de la viande de porc.

« Les charcutiers de la ville de Marseille réunis en assemblée générale, le jeudi 13 janvier 1916, au café Français, sur convocation du Conseil d'administration du Syndicat des Bouchers de Marseille, ont entendu le rapport de M. le président, au nombre de 120, après avoir entendu l'exposé des motifs et examiné la situation qui leur est faite par la cherté constante des porcs ;

Considérant que les efforts de la corporation doivent tendre à réduire autant que possible les fâcheuses conséquences d'une pareille situation et à enrayer cette cherté de vie qui suscite tant de légitimes et unanimes protestations ;

« Considérant que les cours normaux sur les marchés de porcs, qui étaient auparavant de 80 francs les 100 kilos, sont devenus, à l'heure actuelle, à 200 francs et même dépassés, alors que le prix des matières alimentaires utilisées à l'engrais des porcs, n'a pas suivi cette même progression et ne saurait justifier la hausse incessante du prix des porcs ;

« Considérant combien la viande de charcuterie, grâce à ses multiples transformations, constitue une nourriture saine et hygiénique des familles nombreuses et de la classe ouvrière, il est à désirer qu'elle soit protégée en évitant que sa cherté puisse la rendre excessive et tendre à la rendre considérablement plus chère que celle des autres viandes ;

« Considérant que le porc est le plus grand produit de luxe. Il est du plus grand intérêt public que cette hausse si préjudiciable au commerce de la charcuterie qu'à la vie de la nation, ne soit pas maintenue ;

« Les dits charcutiers, décidant à l'unanimité d'adresser aux Pouvoirs publics, leurs vives protestations et de leur soumettre les desiderata de la corporation, au nom de laquelle est émise la présente délibération, ont mandaté de demander à M. le Maire de la ville de Marseille et à M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, des mesures énergiques, tendant à ramener à des prix plus raisonnables les cours actuels des porcs, et ce faisant, solliciter dans la charcuterie cette question vitale de la cherté de la viande, selon les termes de la loi de 1905, relative aux débits de la ville de Marseille ».

Paris, 14 Janvier.

Le président de la République a reçu le Comité de l'Œuvre « Le Souvenir de la France » et le Comité de l'Œuvre « Le Souvenir de la France ». Le Comité de l'Œuvre « Le Souvenir de la France » est présidé par M. Guisthau, ancien ministre, président et l'amiral Fournier, premier vice-président.

La Boîte N° 195

FARINE LACTÉE NESTLÉ

Se trouve chez Pharmaciens, Herboristes, Epiciers.

Le MEILLEUR ALIMENT DES ENFANTS

Marseille et la Guerre

Morts au champ d'honneur

Au nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie, nous avons perdu hier, à la guerre, M. Martin Chailan, soldat au 46^e d'infanterie, tué à l'ennemi le 8 novembre 1915, à l'âge de 27 ans ;

M. Paul Giraud, caporal au 34^e d'infanterie, tué à l'ennemi le 12 décembre 1915, à l'âge de 33 ans ;

M. Jean-Baptiste Blanc, soldat au 2^e zouaves, tué à l'ennemi ;

M. François Serrad, mort pour la Patrie, à l'âge de 33 ans ;

M. Louis Molard, d'Éguyres, soldat au 47^e bataillon de chasseurs à pied, tué à l'ennemi le 11 janvier 1916, à l'âge de 35 ans. Le glorieux défunt était père de 5 enfants.

Le *Petit Provençal* prend une grande part dans la douleur des familles et douloureusement éprouvées et les prie d'agréer ses vives condoléances.

Les soldats blessés en promenade

Les hôpitaux de la Mazarade et de l'hôtel du Levant fournissent, hier, le contingent de blessés que le syndicat d'initiative de Provence conduisit en promenade dans les confortables voitures de la Compagnie des Tramways, à la Boudonnière. Nos soldats ont été conduits en voiture par les soins de M. le capitaine de la Compagnie de la Corniche, l'établissement Monnier, où le lunch habituel leur a été offert par Mlle Riché.

Nos sympathiques poilus que les boulangers de la ville ont fait passer à l'Abattoir, au passage, ont regardé leurs hôpitaux respectés après une ample distribution de cigarettes leur fut faite par un généreux anonyme.

Comité de l'Or

Le Comité de l'Or ayant son siège rue Paradis, 2, informe les journalistes et employés qui désirent adhérer à l'Emprunt national, par versement de la somme de 10 francs, pour se faire inscrire au Comité de l'Or, à partir du 15 janvier pour des souscriptions de 10 francs, et de 5 francs, en plus, de francs de rente. Ils pourront aussi se faire inscrire en dehors des heures ci-dessus fixées chez M. Teisseret, président du Comité, 114, rue de la République, à Marseille.

Le leur sera remis un livret de la Caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône, sur lequel ils devront effectuer avant le 31 décembre 1915, des versements successifs. Les quêtes de l'Emprunt national, qui ont lieu le 15 janvier, ont été reçues par le Comité de l'Or, en échange de cette somme, un titre de rente de cinq francs. Le Comité ne peut mettre à la disposition du public que 100 titres de francs de rente, qui seront pour les 100 premiers inscrits.

Cercle des Aveyronnais

Les dames et demoiselles des sociétés sont informées que l'Ouvrier continue à fonctionner et sont priées d'assister à la réunion qui aura lieu demain dimanche, à 5 heures, au siège, 14, cours Belsunce, (à l'entresol).

Le Comité est heureux d'adresser ses plus sincères remerciements aux généreux donateurs.

Les blessés aveyronnais en traitement à Marseille sont invités à se faire connaître en écrivant à M. le secrétaire.

La loi Dalbiez

Le Comité des ouvriers métallurgistes informe les camarades de toutes les professions de la région que la loi Dalbiez, relative à l'industrie des métaux que la permanence est assurée les mercredi et samedi de chaque semaine, à 7 heures du soir, Bourse du Travail, bureau n° 4.

L'Œuvre des pêcheurs de l'Estaque

L'active contribution des pêcheurs de l'Estaque, à la grande œuvre de solidarité nationale, a donné jusqu'ici les meilleurs résultats comme en témoignent la situation financière de ce groupement, qui est la suivante au 31 décembre 1915 :

Secours pécuniaires aux blessés en traitement dans divers établissements hospitaliers, 100 fr. ; secours aux prisonniers de guerre, 130 fr. ; secours aux familles nécessiteuses de mobilisés, 90 fr. ; secours aux veuves des mobilisés tombés au champ d'honneur, 280

fr. ; versements en espèces à la Préfecture des Bouches-du-Rhône pour les Œuvres de la « Croix-Rouge », réfugiés Belges et Français, 2.184 fr. 65 ; versement au Comité de « Vêtement du prisonnier de guerre », 224 fr. ; versement au Comité « Petit Soldat », 45 fr. ; réception des blessés convalescents en promenade à l'Estaque-Plage, 579 fr. 60. Au total : 4.573 fr. 25.

Ces dépenses ont été couvertes par le seul prélèvement du 5/10 sur le produit brut du montant de leur pêche. C'est là le plus bel

Les Dernières Dépêches de la Guerre

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Paris, 14 Janvier.

Le gouvernement fait, à 23 heures, le communiqué officiel suivant :

En Belgique, un tir de notre artillerie, dirigé sur les ouvrages ennemis, au nord de Steenstraete, a provoqué deux fortes explosions.

Au nord de l'Aisne, nous avons pris sous notre feu un convoi de ravitaillement dans le secteur de Chivy, nord-est de Vailly.

Au sud-est de Berry-au-Bac, vers la cote 108, nous avons fait jouer un camouflet, qui a bouleversé les travaux de mines de l'adversaire.

Entre Argonne et Meuse, nos pièces de gros calibre ont détruit un blockhaus ennemi, dans la région de Forges.

Paris, 14 Janvier.

Le président de la République a reçu le Comité de l'Œuvre « Le Souvenir de la France » et le Comité de l'Œuvre « Le Souvenir de la France ». Le Comité de l'Œuvre « Le Souvenir de la France » est présidé par M. Guisthau, ancien ministre, président et l'amiral Fournier, premier vice-président.

Sur le Front russe

Communiqué officiel

Pétrograde, 14 Janvier.

L'état-major du généralissime fait le communiqué officiel suivant :

FRONT OCCIDENTAL. — On ne signale aucun changement.

FRONT DU CAUCASE. — Au cours des combats livrés sur ce front, nous avons pris plus de trois cents askaris, quatre canons et une grande quantité de caissons de munitions. Un détachement kurde, qui faisait une tentative d'offensive dans la région au nord-ouest de la ville d'Ardjichen, a été refoulé dans la direction de l'Ouest.

Le ministère belge

Le roi des Belges, sur la proposition du Conseil des ministres, a décidé de faire appel au concours de trois membres de l'opposition, le comte Goblet d'Alviella, chef de la gauche libérale au Sénat ; MM. Paul Hymans, chef de la gauche libérale de la Chambre, et Emile Vandervelde, socialiste. Ceux-ci, qui étaient ministres d'Etat, font maintenant partie du cabinet, et participent directement au gouvernement du pays.

Les derniers convois de rapatriés passent à Genève

Genève, 14 Janvier.

Cinq cent vingt-huit rapatriés ont passé, par Genève, ce matin, et cinq cents l'après-midi. Les premiers venaient de Solesmes, Le Quesnoy, Nouvion et Le Cateau ; les autres de Saint-Quentin. Tous ont été entourés, à l'école de la rue de Berne, des soins habituels, et ils sont partis pour Annemasse, par trains spéciaux.

M. Loiseux, attaché à l'ambassade de France à Genève, a été reçu par le commandant de M. Maunoir, ancien conseiller d'Etat, dont il était l'hôte. M. Loiseux s'est rendu à l'école de la rue de Berne au moment du passage des rapatriés, et a adressé à ces derniers, à l'adresse des bonnes paroles d'encouragement. Le diplomate a exprimé à tous ceux qui sont venus à sa rencontre, sa sympathie, son admiration et sa reconnaissance.

Ce convoi est le dernier. — R.

Le cardinal Mercier à Rome

Rome, 14 Janvier.

Le cardinal Mercier est arrivé ce soir. Il a été reçu à la gare par de nombreuses notabilités de la colonie belge.

La Récompense des braves

CITATIONS A L'ORDRE DE L'ARMÉE

Parmi les citations à l'ordre de l'armée que publiera demain le *Journal Officiel*, nous relevons :

Rozé d'Interville, général, commandant une division d'infanterie ; retrouvé, commandant par intérim une division d'infanterie, à l'ennemi, le 12 décembre 1915, à l'âge de 57 ans ;

Sabatier, général de brigade, commandant l'artillerie d'un corps d'armée, le 12 décembre 1915, à l'âge de 57 ans ;

Daux, sergent pilote à l'escadrille C-7 ; Albert, général de division, directeur des étapes d'une armée ; Guillon, général de brigade, commandant l'escadrille d'une armée.

La 11^e compagnie du 53^e d'infanterie ; alors que les troupes de l'ennemi s'apprêtaient à pénétrer dans la zone des tranchées de première ligne, qu'elle occupait, exposée à un violent bombardement d'une violence inouïe, a immédiatement occupé les tranchées, sous le commandement énergique de son chef, le capitaine Bouquet, qui a su prendre les mesures les plus rapides et les plus judicieuses, coupée momentanément du reste, de son bataillon, par un bombardement intense, reconstruit rapidement, et avec des moyens de fortune, une ligne de résistance et a fait dire simplement à l'ennemi : « Tout va bien ».

Gay de Montanon, général ; Malgré ses 71 ans, a tenu le commandement d'une brigade d'infanterie territoriale sur le front.

Louis-Charles de Monaco, capitaine (à titre étranger), de l'état-major d'une armée, engagé volontaire pour la durée de la guerre et attaché à l'état-major d'une armée ; A fait preuve de beaucoup d'activité et de la plus intelligente initiative dans ses fonctions d'officier de liaison, s'est fait remarquer par son zèle et son sang-froid, au cours de diverses reconnaissances et a exécuté sur le front, capitaine, lieutenant adjoint, sergent pilote à l'escadrille C-7 ; Du Flo, sous-lieutenant à l'escadrille C-6 ; Le Tort, sous-lieutenant d'artillerie à cheval, C-7 ; Romieu, sous-lieutenant à l'escadrille C-7 ; Le Cour Grandmaître, lieutenant à l'escadrille C-7 ; Verger, marchand des logis au 33^e d'artillerie ; Barou, aspirant au 2^e régiment d'artillerie ; Constituant le personnel d'une pièce canon aviation, ont continué le tir sous une série de rafales ennemies, jusqu'à ce qu'ils aient été tous tués ou blessés à leur poste.

Cambourg, lieutenant au 53^e d'infanterie ; Garot, sous-lieutenant à l'escadrille C-7 ; Le Cour Grandmaître, lieutenant à l'escadrille C-7 ; Verger, marchand des logis au 33^e d'artillerie ; Barou, aspirant au 2^e régiment d'artillerie ; Constituant le personnel d'une pièce canon aviation, ont continué le tir sous une série de rafales ennemies, jusqu'à ce qu'ils aient été tous tués ou blessés à leur poste.

Cambourg, lieutenant au 53^e d'infanterie ; Garot, sous-lieutenant à l'escadrille C-7 ; Le Cour Grandmaître, lieutenant à l'escadrille C-7 ; Verger, marchand des logis au 33^e d'artillerie ; Barou, aspirant au 2^e régiment d'artillerie ; Constituant le personnel d'une pièce canon aviation, ont continué le tir sous une série de rafales ennemies, jusqu'à ce qu'ils aient été tous tués ou blessés à leur poste.

La Grèce proteste contre le débarquement à Corfou

Athènes, 14 Janvier.

Le gouvernement grec a décidé, comme on s'y attendait, de protester contre le débarquement des troupes alliées à Corfou, débarquement qui a été effectué avant l'arrivée de la flotte grecque à la notification du projet d'installer les Serbes dans l'île.

Les cercles alliés font remarquer que la notification ne demandait pas de réponse, puisque les puissances alliées ont sciemment ouvert la Grèce de la nécessité d'employer Corfou comme lieu de réorganisation pour les troupes serbes et qu'elles ajoutaient qu'elles n'avaient aucune intention de porter atteinte à la souveraineté de la Grèce.

Un complot contre le gouvernement turc

Paris, 14 Janvier.

Le correspondant du Temps à Salonique télégraphie le 14 :

Des agents de la police secrète allemande viennent de découvrir les traces d'un vaste complot révolutionnaire, dont le centre était

de générosité et de solidarité qu'on ait vu, si l'on tient compte de la ténacité des versements effectués par ces travailleurs, qui s'imposent de très lourds sacrifices ainsi qu'à leurs familles, par ces temps où la vie est chère. Si ces braves pêcheurs ne peuvent accomplir leur devoir au front, ils l'accomplissent tout de même d'une façon différente qui a droit aux mêmes éloges.

Nous ne pouvons que féliciter ce groupe de pêcheurs au cœur généreux, dont la belle attitude mérite d'être encouragée et imitée.

DANS L'ADRIATIQUE

Un croiseur autrichien coulé par un sous-marin français

Paris, 14 Janvier.

Le ministre de la Marine italienne télégraphie à l'amiral Lacaze, que le sous-marin français « Foucault » a coulé un croiseur autrichien à proximité de Cattaro.

Rome, 14 Janvier.

Le sous-marin français « Foucault », adjoint aux forces navales italiennes, a torpillé et coulé dans l'Adriatique inférieure, un croiseur éclairer autrichien du type « No-dara ».

Paris, 14 Janvier.

Les croiseurs protégés autrichiens du type Novara, dont l'un vient d'être coulé dans l'Adriatique, par le sous-marin français Foucault, forment une série de quatre navires : Amiral Spahn (1909), Saida, Novara, Helgoland (1913).

Ces navires ont 125 mètres de longueur, 12 mètres 50 de largeur et 4 m. 60 de tirant d'eau. Leur déplacement est de 3.500 tonnes, leur vitesse de 27 nœuds 07 et leurs machines ont une puissance de 35.000 HP. Ils sont protégés par un casque central de 60 millimètres avec traverses de 50 millimètres, et ont un pont cuirassé de 20 millimètres. Leur armement est composé de neuf canons de 100 millimètres, deux canons de 47 millimètres, deux mitrailleuses, deux tubes lance-torpille sous-marine.

Ces navires sont utilisés surtout comme estafettes.

Le Combat naval de Durazzo

Un troisième navire autrichien aurait été coulé

Rome, 14 Janvier.

Il résulte de nouveaux renseignements reçus au sujet du combat du 29 décembre dans les eaux de Durazzo, que les navires ennemis ont été plusieurs fois frappés et endommagés par le feu des navires italiens et français.

En outre, la découverte, à proximité de la côte, au nord de Durazzo, de nombreux cadavres flottants de matelots autrichiens n'appartenant pas aux équipages des contre-torpilleurs coulés *Lika* et *Triplav*, confirment la perte, déjà annoncée de plusieurs sources, d'une autre unité ennemie dans ce combat.

LE FEU A BORD

Rotterdam, 14 Janvier.

Le Lloyd annonce que le vapeur hollandais *Mitschen*, allant de La Nouvelle-Orléans à Rotterdam, a été abandonné en feu. L'équipage est sauf, sauf le capitaine, dont le corps a été retrouvé.

RECOMMANDATION OPPORTUNE

Plus que jamais, l'attention du public, de celui notamment que les circonstances actuelles obligent à apprivoiser les militaires aux Armées et les prisonniers, doit être attirée sur l'importance de choisir des conserves dont le contenu ne puisse pas donner de déception. En effet, de nombreuses personnes ont remarqué au moment de l'achat ce qui contenait les boîtes, il est évident que le seul guide pour l'acheteur consiste dans la Marque. En prenant la peine d'offrir un maximum de garanties et qui justifie sa devise « toujours A mieux », on évitera toute surprise.

Pour l'obtenir, il suffit que vous la demandiez, votre fournisseur, puisque la maison Amieux-Frères approxime même par colis postaux toute maison d'Alimentation soucieuse de ne livrer à sa clientèle que des produits de première qualité.

Les prix des sardines et des petits pois Amieux-Frères sont restés les mêmes qu'avant la guerre ; ceux des autres conserves ont été augmentés, mais seulement dans la mesure nécessaire au maintien de la qualité.

RECOMMANDATION OPPORTUNE

Plus que jamais, l'attention du public, de celui notamment que les circonstances actuelles obligent à apprivoiser les militaires aux Armées et les prisonniers, doit être attirée sur l'importance de choisir des conserves dont le contenu ne puisse pas donner de déception. En effet, de nombreuses personnes ont remarqué au moment de l'achat ce qui contenait les boîtes, il est évident que le seul guide pour l'acheteur consiste dans la Marque. En prenant la peine d'offrir un maximum de garanties et qui justifie sa devise « toujours A mieux », on évitera toute surprise.

Pour l'obtenir, il suffit que vous la demandiez, votre fournisseur, puisque la maison Amieux-Frères approxime même par colis postaux toute maison d'Alimentation soucieuse de ne livrer à sa clientèle que des produits de première qualité.

Les prix des sardines et des petits pois Amieux-Frères sont restés les mêmes qu'avant la guerre ; ceux des autres conserves ont été augmentés, mais seulement dans la mesure nécessaire au maintien de la qualité.

RECOMMANDATION OPPORTUNE

Plus que jamais, l'attention du public, de celui notamment que les circonstances actuelles obligent à apprivoiser les militaires aux Armées et les prisonniers, doit être attirée sur l'importance de choisir des conserves dont le contenu ne puisse pas donner de déception. En effet, de nombreuses personnes ont remarqué au moment de l'achat ce qui contenait les boîtes, il est évident que le seul guide pour l'acheteur consiste dans la Marque. En prenant la peine d'offrir un maximum de garanties et qui justifie sa devise « toujours A mieux », on évitera toute surprise.

Pour l'obtenir, il suffit que vous la demandiez, votre fournisseur, puisque la maison Amieux-Frères approxime même par colis postaux toute maison d'Alimentation soucieuse de ne livrer à sa clientèle que des produits de première qualité.

Les prix des sardines et des petits pois Amieux-Frères sont restés les mêmes qu'avant la guerre ; ceux des autres conserves ont été augmentés, mais seulement dans la mesure nécessaire au maintien de la qualité.

RECOMMANDATION OPPORTUNE

Plus que jamais, l'attention du public, de celui notamment que les circonstances actuelles obligent à apprivoiser les militaires aux Armées et les prisonniers, doit être attirée sur l'importance de choisir des conserves dont le contenu ne puisse pas donner de déception. En effet, de nombreuses personnes ont remarqué au moment de l'achat ce qui contenait les boîtes, il est évident que le seul guide pour l'acheteur consiste dans la Marque. En prenant la peine d'offrir un maximum de garanties et qui justifie sa devise « toujours A mieux », on évitera toute surprise.

Pour l'obtenir, il suffit que vous la demandiez, votre fournisseur, puisque la maison Amieux-Frères approxime même par colis postaux toute maison d'Alimentation soucieuse de ne livrer à sa clientèle que des produits de première qualité.

Les prix des sardines et des petits pois Amieux-Frères sont restés les mêmes qu'avant la guerre ; ceux des autres conserves ont été augmentés, mais seulement dans la mesure nécessaire au maintien de la qualité.

RECOMMANDATION OPPORTUNE

Plus que jamais, l'attention du public, de celui notamment que les circonstances actuelles obligent à apprivoiser les militaires aux Armées et les prisonniers, doit être attirée sur l'importance de choisir des conserves dont le contenu ne puisse pas donner de déception. En effet, de nombreuses personnes ont remarqué au moment de l'achat ce qui contenait les boîtes, il est évident que le seul guide pour l'acheteur consiste dans la Marque. En prenant la peine d'offrir un maximum de garanties et qui justifie sa devise « toujours A mieux », on évitera toute surprise.

Pour l'obtenir, il suffit que vous la demandiez, votre fournisseur, puisque la maison Amieux-Frères approxime même par colis postaux toute maison d'Alimentation soucieuse de ne livrer à sa clientèle que des produits de première qualité.

Les prix des sardines et des petits pois Amieux-Frères sont restés les mêmes qu'avant la guerre ; ceux des autres conserves ont été augmentés, mais seulement dans la mesure nécessaire au maintien de la qualité.

RECOMMANDATION OPPORTUNE

Plus que jamais, l'attention du public, de celui notamment que les circonstances actuelles obligent à apprivoiser les militaires aux Armées et les prisonniers, doit être attirée sur l'importance de choisir des conserves dont le contenu ne puisse pas donner de déception. En effet, de nombreuses personnes ont remarqué au moment de l'achat ce qui contenait les boîtes, il est évident que le seul guide pour l'acheteur consiste dans la Marque. En prenant la peine d'offrir un maximum de garanties et qui justifie sa devise « toujours A mieux », on évitera toute surprise.

Pour l'obtenir, il suffit que vous la demandiez, votre fournisseur, puisque la maison Amieux-Frères approxime même par colis postaux toute maison d'Alimentation soucieuse de ne livrer à sa clientèle que des produits de première qualité.

Les prix des sardines et des petits pois Amieux-Frères sont restés les mêmes qu'avant la guerre ; ceux des autres conserves ont été augmentés, mais seulement dans la mesure nécessaire au maintien de la qualité.

RECOMMANDATION OPPORTUNE

Plus que jamais, l'attention du public, de celui notamment que les circonstances actuelles obligent à apprivoiser les militaires aux Armées et les prisonniers, doit être attirée sur l'importance de choisir des conserves dont le contenu ne puisse pas donner de déception. En effet, de nombreuses personnes ont remarqué au moment de l'achat ce qui contenait les boîtes, il est évident que le seul guide pour l'acheteur consiste dans la Marque. En prenant la peine d'offrir un maximum de garanties et qui justifie sa devise « toujours A mieux », on évitera toute surprise.

Pour l'obtenir, il suffit que vous la demandiez, votre fournisseur, puisque la maison Amieux-Frères approxime même par colis postaux toute maison d'Alimentation soucieuse de ne livrer à sa clientèle que des produits de première qualité.

Les prix des sardines et des petits pois Amieux-Frères sont restés les mêmes qu'avant la guerre ; ceux des autres conserves ont été augmentés, mais seulement dans la mesure nécessaire au maintien de la qualité.

EMPRUNT NATIONAL 5 %

Avis aux Souscripteurs

Les personnes qui ont fait des souscriptions non libérées sont informées que le versement du deuxième terme aura lieu à partir de samedi 15 janvier jusqu'à la fin du mois. Celles qui ont fait des souscriptions libérées, ont une partie avec des titres de rentes 3 % perpétuel, sont informées qu'elles peuvent déposer ces titres à partir du 15 janvier. Enfin, celles qui ont des souscriptions libérées avec un sans 3 % recevront leurs titres provisoires à une date qui sera indiquée incessamment.

Toutes ces opérations se feront à l'annexe de la Trésorerie Générale, c'est-à-dire, rue Syvabelle. Toutefois, les porteurs de rentes 3 % devront au préalable encaisser à la Trésorerie Générale, rue Montgrand, 18, les arrérages échus au 14 janvier dernier.

Les bureaux seront ouverts de 9 heures à midi et de 2 heures à 4 heures.

Donnez ou préférez vos Chiens à l'Armée

Le ministre de la Guerre vient de désigner officiellement, pour le recrutement des chiens de l'armée, l'Association Française pour le dressage des chiens, 64, rue de Paris, à Joinville-le-Pont (Seine), dont le président d'honneur est M. Elie, ancien ministre de la Guerre, le président, M. L. Boulon, et le directeur technique, M. P. Hachet-Souplet.

C'est M. Chaffard-Lucien, 18, boulevard Philippin, secrétaire générale adjoint de la Société Protection des animaux, qui représente à Marseille l'Association Française.

Le public ne sait pas assez combien la mission des chiens de guerre est importante et variée. On ne connaît bien que le « sentinelle », c'est-à-dire le chercheur de blessés, mais il y a aussi l'estafette, le vigile ou sentinelle, le brancardier, le traicteur de voitures et d'autres encore. Tous sont d'admirables sauveurs d'hommes.

Si le rôle du sentinelle est providentiel, celui de l'estafette ne l'est pas moins, car en portant des dépêches insérées dans une pochette cousue à son collier, il rend absolument les mêmes services qu'un homme, tout en étant moins vulnérable et allant beaucoup plus vite.

États le compte des vies humaines qu'il peut épargner.

Les chiens sentinelles sont également fort utiles, puisqu'ils préviennent de l'ennemi les sentinelles humaines.

Et les chiens de trait, qu'ils tirent des brancards ou des chariots à mitrailleuse, leur concours est infiniment précieux.

Le haut commandement l'a compris et le général Joffre a chargé l'Association Française d'organiser des sections de mitrailleurs à traction canine, d'après un plan très nouveau, d'ailleurs tout différent de celui des Belges. Le système qui va être appliqué permet de manœuvrer la force du chien et de ne faire appel à lui qu'au moment où l'action va s'engager et où il offre de si grands avantages en sachant se dissimuler, en s'écrasant au besoin sur le sol, comme ses conducteurs eux-mêmes.

Enfin, il n'est certes pas exagéré de dire que le rôle des braves chiens de guerre est vraiment providentiel.

Les propriétaires de barbets, bergers, terriers, matins, montagnards, chiens courants, etc., etc., sont instamment priés de les mettre à la disposition de l'armée. Un reçu leur sera délivré et les bêtes leur seront restituées après la guerre, avec leurs états de service, sauf bien entendu le cas de force majeure.

Prière d'écrire à M. Chaffard-Lucien, boulevard Philippin, 18, Marseille.

vapeur italien *Coccolone*, de Rosario, avec 8.500 tonnes mais; le vapeur roumain *Biluzza*, de L'ourne, avec 1.100 tonnes divers en transit.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

AUTORISATION DE SORTIE

La Chambre de Commerce a l'honneur d'informer ses ressortissants qu'aux termes d'un avis inséré au *Journal Officiel*, du 10 de ce mois, des exportateurs de produits destinés à la Suède sont informés qu'ils devront, à partir du 15 janvier courant, indiquer sur leurs demandes, en plus des renseignements exigés pour les autres pays destinataires, la liste des marchandises pour lesquelles ils sollicitent l'autorisation de sortie.

FOURNITURE DE SAVON

La Chambre de Commerce porte également à la connaissance de ses ressortissants que le commissaire, chef du service des approvisionnements de la Flotte, recevra dès offres justifiées, à partir du 15 janvier 1916, au titre de la passation d'un traité de gré à gré pour la fourniture au port de Rochefort de 7.160 kilos de savon blanc en barre et en morceaux à l'usage de la marine suivante :

En barre : service de Santé, 5.000 kilos ; approvisionnement de la Flotte, 400 kilos ; Constructions navales, 200 kilos ; Artillerie, 200 kilos, soit 5.800 kilos.

En morceaux de 1 kilogramme : Substances et habillement, 1.200 kilos. Total : 7.160 kilos.

Le cahier des charges est à la disposition des intéressés au secrétariat de la Chambre de Commerce de 9 heures à midi, et de 2 h. à 6 heures.

Réfugiés et Disparus

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS adressées par les familles

Blanc Emile-Gustave, du 3^e de ligne, 5^e compagnie, 2^e bataillon, numéro matricule au corps, 25 et 30 ans, sachant faire l'appareil de cuisine dans la cuisine sale. On se souvient encore le combat superbe que firent les deux hommes de la 1^{re} compagnie, le 10 mai 1915, et dont la victoire à Battling Issanchou. Demain, on verra, en outre le match *Young* contre *Satorator*. Du reste, voici le programme établi :

Combat en 6 rounds de 3 minutes : *Malandré* contre *Denis* ; Combat en 6 rounds de 3 minutes : *Cassini* contre *Denis* ; Grand combat en 8 rounds de 3 minutes : *Go* contre *Frank* *Pigut* ; Grand match revanche en 10 rounds de 3 minutes : *Battling Issanchou* contre *Cyclone* *Go* ; Grand match défait en 10 rounds de 3 minutes : *Satorator* contre *Young* *Poster*.

LES SPORTS

BOULE

UNE GRANDE REUNION

Demain, à 8 heures, au Casino de la Plage à l'île d'If, le grand match revanche *Issanchou-Cyclone* doit attirer les nombreux amateurs de boules dans la cour de la plage. On se souvient encore le combat superbe que firent les deux hommes de la 1^{re} compagnie, le 10 mai 1915, et dont la victoire à Battling Issanchou. Demain, on verra, en outre le match *Young* contre *Satorator*. Du reste, voici le programme établi :

Combat en 6 rounds de 3 minutes : *Malandré* contre *Denis* ; Combat en 6 rounds de 3 minutes : *Cassini* contre *Denis* ; Grand combat en 8 rounds de 3 minutes : *Go* contre *Frank* *Pigut* ; Grand match revanche en 10 rounds de 3 minutes : *Battling Issanchou* contre *Cyclone* *Go* ; Grand match défait en 10 rounds de 3 minutes : *Satorator* contre *Young* *Poster*.

Le programme est assez éloquent par lui-même sans y ajouter le moindre commentaire. Demain sera la journée des cracks.

FOOTBALL-ASSOCIATION

LE DIMANCHE OFFICIEL

Le Tournoi Marseillais

1^{re} série

Olympique de Marseille (1) contre Sporting Victor. Demain, dimanche, 9 heures, sur le terrain de l'Olympique, avec le Parc-Bordy, Arbitre : M. Orléans.

2^e série

Union Sportive de Marseille (1) contre Sports Athlétiques Provençaux (1). — Demain, à 2 heures 30, sur le terrain du Racin, 309, avenue du Prado. Le match sera arbitré par M. J. B. L. Arbitre : M. Bastiani.

Arrivés : Blanc, Sustin, Denis, Gannon, Savoretti, L. Haddad (cap), Arantz : Savona B., Chapuis, Belyague, Labbé, Valérien.

Pro infantia, pro patria

De toutes les infortunes causées par cette effroyable guerre, y en a-t-il de plus pathétiques que celles qui ont frappé nos enfants ? Combien d'entre eux sont devenus orphelins, combien se sont vus plongés du jour au lendemain dans la plus terrible misère.

Les publicistes de notre ville toujours accueillant à tous les efforts qui visent à diminuer les peines de cette heure d'angoisse, apprendra certes avec sympathie que Mme la comtesse d'Audiffren, née de la Roche, a organisé le grand spectacle de *Pro infantia, pro patria*, œuvre sous la présidence d'honneur de Mme la duchesse d'Uzes, née Mortemart, organisée par M. J. B. L. Le spectacle, un grand spectacle de gala qui sera à la fois une manifestation patriotique et une œuvre d'art. Nous reviendrons en son temps sur ce gala, dont le but éminent trouvera, certes, un écho dans le cœur du public marseillais.

THEATRES, CONCERTS, CINEMAS

OPERA MUNICIPAL. — Aujourd'hui samedi, relâche. Demain dimanche, deux grandes représentations. En matinée, à 3 heures, dernière du grand succès *Carman*, avec Mlle Fény Dreyfus, Concert-Garden; MM. Frékin, Figarella, Mlle Berthe Delville, Sorely, Montanari. Le soir, à 8 heures 30, *Le comte de Pucelle*, avec Ed. Clément, le réputé ténor de l'Opéra-Comique, et pour les débuts de Mlle Juliette Allgro, dans le rôle de Mimi. Les autres principaux rôles sont tenus par M. Pignatelli, Boudouresque, Rivet et Mlle Michèle. La location est ouverte pour ces deux représentations.

LE MARIAGE DE M. BELLEMAN. — C'est un des plus beaux succès de la Revue *Quatre* au Grand Théâtre. Le mariage de M. Belleman, par Alexandre Dumas, qui sera, ce soir, un programme de gala, est un grand succès de la Revue *Quatre*, est affectivement, une pièce attrayante, pleine d'intérêt du commencement à la fin; l'interprétation comprendra les meilleurs des pensionnaires du Grand Théâtre. Le mariage de M. Belleman sera sur l'affiche, ce soir, demain dimanche, lundi et jeudi prochains. C'est un gros succès en perspective. La location est ouverte.

ALCAZAR LEON DOUX. — Ce soir, à 8 h. 30, précises, le plus grand succès de la Revue *Quatre*, en 2 actes, de M. A. Bessy, qui, depuis 37 ans, nous fait triompher. *Quand même* est la seule revue locale écrite spécialement pour Marseille, avec une interprétation de premier ordre. La location est ouverte.

PALAIS-DE-CRISTAL. — Jean Rustyck, Louise

Phomas et Bernard, et André Milette, telles sont les vedettes qui illustrent cette semaine le programme du Palais-de-Cristal. A leurs côtés, Duc

plaine des auteurs favoris du public. MM. J. B. L. et Albery, et qui fera courir tout Marseille aux Variétés. Montés avec un luxe front de *Joué* d'une interprétation unique et sensationnelle, avec les noms d'artistes hors pair, tels que ceux d'André Milette, de Henry Mass, de Nibor, de Rachel Launay, d'Étienne Gérard, un charmant bataillon chorégraphique, composé de douze exquises danseuses des Folies-Bergère, concerta. Orchestre de 25 musiciens habilement dirigé par le maestro Tournon. Les représentations de *Chut ! Taisez-vous !* seront données tous les soirs, à 8 h. 20, et les dimanche, jeudi et lundi, en matinée et en soirée. La location est ouverte de 10 heures à 6 heures. On peut louer par téléphone, n. 945.

ELDORADO-CINEMA. — Encore et toujours du sensationnel. Au programme, en effet : *Lorsque le diable sort du grand drame sentimental* en deux parties, en couleurs. *Le grand succès*, un grand succès héroïque : *La Course au Million*, avec Billy, 20 minutes de film en couleurs. *Le grand succès* de *Colonel Montautouillet*. Les dernières actualités de la guerre, etc. Orchestre G. Roy. Entrée, 50 centimes.

ARTISTIC-CINEMA. — Changement complet de programme : *20-10-Mort*, grand drame en 4 parties ; *La Bouquillière* de *Chut ! Taisez-vous !* ; un grand succès cinématographique n. 3, *Le grand succès* à Marseille ; les grandes Actualités. Tous les jours, matinée et soirée. Orchestre Guignol, drame en 3 actes. Salle chauffée.

TIR ET PRÉPARATION MILITAIRE

Le *Patriote*. — Les jeunes gens de la classe 1916 sont informés que les sociétés de tir le *Patriote* organisent à leur intention les cours du B. A. M. intégral. Les inscriptions sont reçues tous les jours au siège de la société, 16, place de la Bourse, de 5 h. à 7 h. du soir. Le président informe les sociétaires non mobilisés que les quotités sont en recouvrement ; il espère que bon accueil sera réservé à l'encasement.

L'Éclair. — Demain, à 8 h. du matin, équitation au siège de la société, au siège social, rue de la République, 16, rue Barbier. Le soir, à 8 h. du soir, cours théorique pour la marine ; mercredi, gymnastique pour toutes les armes ; vendredi, gymnastique pour la cavalerie ; samedi, gymnastique pour toutes les armes. Présence contrôlée à toutes les séances. Les inscriptions sont reçues tous les jours au siège.

Le Drapeau. — Préparation intégrale, toutes armes, au B. A. M. de la société, au siège social, rue de la République, 16, rue Barbier. Le soir, à 8 h. du soir, tir sur but appropré et sur but mobile, inscription au Gymnase Bertrand-Thaury, 5, rue d'Arcole, siège de la société.

COMMUNICATIONS

Syndicat des ouvriers typographes. — Demain dimanche, de 9 heures à 11 heures du matin, versement obligatoire des cotisations hebdomadaires, courantes et en retard, maintenues par l'assemblée générale.

Les Excursionnistes Marseillais partiront, demain, de Marazages, à 8 heures, pour Morignol, par les Escampans (rentrée à 5 heures) ; à 8 h. 30, pour le Maitreton, et à 9 heures, pour Sorinou.

La Famille partira, demain matin, à 6 heures, de la Préfecture (tram du Redon), pour la montagne de la Gineste, le mont Puyet et la Falaise de

Bulletin Financier

Paris, 14 Janvier. — On s'est, aujourd'hui, occupé par anticipation de la liquidation de quinzaine, qui aura lieu demain, et offrira certainement peu d'intérêt. Quant au taux de l'argent, il paraît devoir s'établir, pour les reporteurs, à 4 1/2 % l'an. L'allure du marché a été calme aujourd'hui, et elle a été affectée une petite nuance d'optimisme dont s'est portée avec un rendement net de 5 % national, qui maintient aisément son avance d'hier. Par contre, le 3 % perpétuel est de nouveau monté sur le marché au comptant. Le rendement total des Compagnies transvaalaises s'est établi, pendant ce mois, malgré les fêtes de Noël, à 73,111 onces d'or fin, contre 73,015 onces, le mois précédent. Pendant toute l'année 1915, ces entreprises ont produit 9.000 onces, contre 5.773,109 onces en 1914, et 8.791,824 en 1913.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES du 14 Janvier. — Brunetti Jean-Baptiste, boulevard Paradis, 8. — Palluel Louis, place Saint-Laurent, 2. — Bladier Charles, rue Fortunée, 25. — Arnold Marceline, boulevard Gilly, 35. — Zamora Incarnation, Enclos Paysannet, 6. — Lubrano di Scandela Lucie, quai du Canal, 26. — Lorenzi Marie, rue de la Madeleine, 39. — Guillauch Joseph, rue Banton, 65. — Basimino Marie, rue Fauchier, 15. — Jean Marcelle, boulevard des Dames, 65. — Coteugno Ange, place Viviani, 8. — Kuntz Fatima, rue Bonaparte, 65. — Total : 15 naissances, dont 4 illicites.

DECES du 14 Janvier. — Andraud Pauline, 66 ans, avenue du Prado, 158. — Dal-Fabro Georges, 3 mois, boulevard de la Méditerranée, 46. — Long Henry, 2 ans, rue Fauchier, 15. — Sauvage François, 45 ans, Saint-Marc, 18. — Gallo Orreste, 18 ans, rue Saint-Jean, 53. — Lopez Louis, 3 ans 1/2, Église-Gare, 70. — Mili Marie, 63 ans, rue de Strasbourg, 2. — Raphaël François, 55 ans, avenue du Prado, 298. — Collet Elizabeth, 29 ans, rue Amphion, 50. — Planchet Rose, 61 ans, rue Saint-Étienne, 2. — Meun Jean, 75 ans, boulevard de Strasbourg, 97. — Tranzano Louis, 70 ans, chemin du Rouet, 203. — Satorator Anaris, organe des Mmes de Saint-Etienne. — Mouton Marie, 73 ans, Saint-Loup. — Matarese Joseph, 18 mois, rue de la Taillasse, 5. — Fellen Minnie, 33 ans, rue des Trois-Mages, 27. — Guime Jean, 47 ans, rue de l'Arc, 11. — Simon Suzanne, 57 ans, rue d'Alger, 14. — Cour Desiré, 61 ans, rue Saint-Cécile, 23. — Rebolant Jean, 52 ans, rue Saint-Jean, 49. — Cattani Giuseppe, 62 ans, rue des Chânes, 28. — Viraut Fernand, 3 ans, rue Thomas, 72. — D'Orto Sauveur, 21 mois, boulevard Larrat. — Clot Marie, 32 ans, 19, Grand-Chemin d'Aix. — Benayon Théophile, 21 ans, rue de la Pigna. — Verat François, 53 ans, avenue du Prado, 208. — Pennucci Marie, 79 ans, rue Saint-Augustin. — Total : 49 décès, dont 5 enfants, plus 1 mort-né.

Inouï et Merveilleux

Tous nos COMPLETS sur mesure avec essayage et devis gratuits. PRIX UNIQUE 45 fr.

A l'Inouï Tailleur (Rue Colbert, 16, Rue St-Ferréol, 60, MARSEILLE (Bd de la Madeleine, 37 AVIGNON, TOULON, CÉTE, BEZIERS MONTPELLIER, SAINT-ETIENNE, GRENoble)

Tribune du Travail

ouvriers, demi-ouvriers et apprentis demandés, rue Félix-Pyat, 6 (Saint-Mauront), Sonnez 9 fois.

On demande des ouvriers pour confection militaire, avec ou sans machine. S'adresser, rue de Lodi, 45, au 3^e.

On demande ouvriers et pantalonniers avec machine, 72, rue Sainte, au 1^{er}.

On demande demoiselle ou veuve, de 25 à 35 ans, sachant conduire. Petit avoir. Se présenter, 305, rue Paradis, 3^e étage.

On demande un garçon pour bar, âgé de 15 ans environ, Grand-Chemin d'Aix, 123.

On demande homme de peine, un peu charretier, voir Esquarrès, 17, rue Saint-Adrien, matin à 9 heures.

BOURSE DU TRAVAIL. — On demande : Un apprenti coiffeur, payé de suite ; des ouvriers peintres ; un jardinier capable, à la journée ; un broyeur, à la journée ; un serrurier ; un ajusteur-électricien ; un tourneur sur métaux ; un apprenti coiffeur dégrossi ; un demi-ouvrier typographique ; un jeune garçon de bar, avec certificats ; un apprenti doreur et courses ; un demi-ouvrier serrurier ; un demi-ouvrier et un apprenti menuisier dégrossi ; une ouvrière lingère ; une ouvrière couturière ; un travail à emporter ; une apprentie coiffeuse. S'adresser : Bourse du Travail, rue de l'Académie.

COURRIER MARITIME

MOUVEMENT DES PORTS

Le mouvement d'entrées, dans les ports de Marseille, a été, hier, de 18 navires, parmi lesquels nous signalerons :

Arrivés : Le vapeur espagnol *Celerino*, venant de Cardiff, avec 5.225 tonnes charbon ; le vapeur français *Biluzza*, venant de L'ourne, avec 1.100 tonnes divers en transit ; le vapeur anglais *Ous-Bramet*, de Ruychamps, avec 6.745 tonnes, dont 3.728 tonnes coton, peaux, divers pour Marseille ; le vapeur anglais *Uparie*, de Cardiff, avec 4.500 tonnes charbon ; le vapeur français *Uparie*, de Cardiff, avec 2.400 tonnes minerais ; l'*Uparie*, Transports Coiers, de Cotte, avec 200 tonnes vin et divers ; le vapeur français *Boulogne*, venant de Boulogne, avec 2.000 passagers et 8.600 tonnes, dont 8.300 riz, peaux, manioc, pour Marseille ; le vapeur italien *Luigino*, d'Oran, avec 1.200 tonnes céréales et divers ; le

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE

La FECULE GIBET Lacto-Phosphatée, la meilleure de toutes les farines pour l'alimentation de l'enfance, sera vendue pendant toute la durée de la guerre 0 fr. 60 la boîte de 800 grammes au lieu de 1 fr. 25.

Cette faveur, due à la générosité d'une personne protectrice de l'enfance, pour parer aux difficultés des circonstances pénibles que nous traversons, cessera avec les hostilités.

Dépôt : Pharmacie DIANOUX, Gd Chemin d'Aix, 30 — Marseille et dans toutes les Pharmacies, Drogueries et Maisons d'Alimentation.

SYPHILIS

GUERISON RAPIDE ET SURE par le SYPHILOR. Herboristerie du Globe, 34, rue d'Aubagne, Marseille.

ON DEMANDE un homme de confiance pour ménage, nourri et logé, hôtel des Chartreux, rue des Chartreux, 7.

MARINE. Dans l'intérêt de la navigation, il serait à publier que l'appareil de Stopper Bernard, avec fiche indicative de la route, fut employé à son bord par tout capitaine pour la bonne conduite de son navire ; les opticiens de marine Bianchetti et Matard, rue de la République, seuls autorisés à vendre, avec sa construction par l'inventeur.

Appartements Meublés CHAMBRES & CUISINES

2^e AVIS. Le meublé, 6, rue du Palais de Justice, Marseille, au 2^e étage. Oppositions au dit café M. Marius Lan, acquéreur.

2^e AVIS. L'épicerie et friture de M. Baudou, rue Peyssonnel, 28, est vendue. Oppositions au dit magasin à M. Astori, acquéreur.

THE BLAIZE PERE

Dépôt, laxatif pur excellence. Efficace contre goutte, rhumatisme, maladies de la peau, affections nombreuses provenant des vices du sang ; maladies de l'estomac et de la vessie. 1^{er} prix.

Le Mystère de la Maison d'Auteuil

— Eh bien, puisque vous voulez absolument savoir cette histoire, je vais vous la raconter. Mais je vous avertis qu'elle sera difficile à croire. Après des mois de patientes recherches, employés à parcourir l'Europe, j'ai découvert en partie l'horrible vérité... Et je vous l'avoue franchement, c'est pour cela que j'ai renoncé à Jeanne.

— Elle est donc coupable ? demandai-je d'une voix hésitante.

— Écoutez et jugez vous-même. Vous verrez si j'ai tort ou raison.

— Il me semble que Karl Koop est votre ami.

— Oui, certainement.

— Vous l'admirez ?

— Pourquoi pas, je n'ai pas à le nier. Il s'est toujours montré d'une parfaite courtoisie à mon égard, en dépit du mystère dont il s'enveloppait.

— Mais vous venez de me dire qu'il est trop habile pour être jamais pris sur le fait ?

— Écoutez, toute cette affaire est si étrange que, je vous le confesse, je ne sais plus que penser ; je vais vous en faire juger.

La-dessus, Gillroy perçut sur son menton rasé, et, après quelques instants de silence, commença en ces termes :

SAUVEZ VOS CHEVEUX

PAR L'USAGE DU MERVEILLEUX

Petrole HAH

QUI EMBELLIT, CONSERVE, RÉGÈNE ET LA CHEVELURE ET LA PARFUME AGRÉABLEMENT

Le VIN de VIANDE AUBERT

Viande de bœuf, phosphatée, quinquina donne FORCE, ÉNERGIE, SANTÉ

aux Anémiques Convalescents Déprimés Affaiblis

La bouteille 4.50, la 1/2 bouteille 2.50, Franco gare par 4 bouteilles. Pharmacie Castel-Chabre, Toulon.

SWACHINE à écrire est de

mandée en location, Jean, 111, rue de Rome.

ÉLECTRICITÉ

Installations en tous genres. Serrurier, éclairage, 2, rue Exilée-Saint-Michel.

QU PINTO VENDE

Écriture et Enseignes en tous genres, sur cartons, calicot, etc. MAÎTRE, place Préfecture, 1 MARSEILLE

Le rôle d'un quotidien comme

LE PETIT PROVENÇAL

est d'entrer chaque matin dans cent mille ménages pour y porter les nouvelles de la veille.

N'est-ce pas commode pour vos ANNONCEURS, en utilisant ses

Annonces Economiques "CLASSÉES"

d'y aérer avec lui, de dire à ses lecteurs quel est votre désir :

Acheter, Vendre, Echanger

quoi que ce soit ! Et cela de si économique façon :

Nos Annonces Economiques "Classées" paraissent tous les MARDIS et VENDREDIS.

PRIX : 0.50 LA LIGNE

Feuilleton du Petit Provençal du 14 Janvier

— Un dimanche soir, il y a un an de cela, je passais sur les boulevards vers neuf heures ; j'étais diné avec un ami au café de l'Université, et le quittant d'assez bonne heure, je me préparais à rentrer chez moi. Je me métais donc à la foule qui encombrait les trottoirs, quand tout à coup je vis devant moi, une petite fille, toute seule, et pleurant silencieusement.

— Suzy Morgen ! m'écriai-je.

— Oui, c'est son nom. Vous la connaissez ?

— Hélas, oui ! Mais continuez, je vous prie.

— Je lui parlai, et son bémol qu'elle s'était perdue. Elle était venue de Passy par le métro avec sa cousine, et elles avaient été séparées par la foule. Elle savait d'où elle venait ; la rue et la maison lui étaient familières, me dit-elle ; quant au numéro exact, elle n'aurait su le dire, attendu qu'elle avait démenagé la semaine précédente.

« Je n'avais rien à faire ; je menai l'enfant jusqu'à Passy, et elle me conduisit dans un appartement par des travaux de maçonnerie, puis dans une impasse.

« Elle s'arrêta devant une petite maison, m'annonçant que nous étions arrivés.

« Je suppose qu'elle était habitée comme pour une soirée ?

— Non, elle portait un robe d'après-midi bleu-marine, avec un manteau épais, et elle avait un tour-de-cou et un manchon de fourrure.

« Je sonnai, et une jolie jeune fille — Jeanne elle-même, ainsi que je le sus plus tard, vint m'ouvrir, et parut enchantée de recevoir l'enfant.

« Elle me remercia avec effusion de l'avoir

remarquée, et me pria de bien vouloir entrer pendant quelques minutes. Assez satisfait de passer un moment avec cette charmante inconnue, j'acceptai l'invitation.

« Je fus introduit dans un salon presque délabré, aux meubles pauvres, et là, elle m'offrit un siège et me posa plusieurs questions au sujet de l'enfant. Elle était revenue elle-même une demi-heure auparavant et se demandait si la fillette retrouverait son chemin.

« Je n'eus pas paru être une charmante jeune fille. Elle était seule à la maison, me dit-elle, les bonnes étant sorties à cause du dimanche.

« Bref, le temps passa si vite, qu'il devait être onze heures environ lorsque je me levai pour partir.

« Mais Jeanne ayant entendu du bruit à la porte d'entrée, se leva très pâle, et me pria à voix basse de ne pas faire de bruit. Puis elle quitta la chambre en fermant la porte derrière elle.

« Je restai seul, Suzy nous ayant laissés depuis une demi-heure. J'écoutai avec attention, me demandant s'il n'allait arriver aucun incident fâcheux.

« Jeanne m'avait dépeint son père comme un être excentrique et maniaque, et il était fort possible qu'il se fût échappé de la présence d'un étranger chez lui à cette heure avancée de la nuit.

« Bientôt des murmures indistincts me parvinrent aux oreilles. J'éprouvai à les entendre un malaise indéfinissable. Il me semblait pas naturel que l'on chuchotât si longtemps. J'eus une sorte d'intuition que des choses graves allaient se passer.

« Désirant reprendre une auto aussitôt

belois éparés sur la cheminée, et marchai de long en large avec étonnement.

« De temps en temps, j'ouvrais la porte, jetant un coup d'œil furtif dans l'entrée, essayant de percevoir un bruit de voix, mais la maison était silencieuse.

Lorsqu'ils s'étaient retirés dans la salle à manger, j'avais entendu le jeune homme pousser un cri d'étonnement et d'horreur, puis tout s'était calmé.

Cela me fit réfléchir. Il me semblait que si j'osais aller dans la chambre, car la maison était très petite. Mais tout était silencieux, d'un silence de mort.

J'appelai à haute voix : « Mademoiselle Jeanne ! Mademoiselle Jeanne ! Mademoiselle Jeanne ! »

« Je dus rester quelques minutes à regarder cette scène, quand tout à coup le jeune homme s'aperçut de ma présence, et se précipita vers moi, me demandant des explications de cette manière injurieuse.

« Je le vis donc, mais il déclara qu'il n'en croyait pas un mot, et que l'aventure de Suzy était un mensonge.

Jeanne essaya de le calmer en lui confirmant mon récit. Mais il se mit en colère — par jalousie, je suppose — reprochant à la jeune fille d'avoir reçu un étranger en secret.

« Je protestai en vain ; mais, brusquement, ils se retirèrent dans la salle à manger, le jeune homme claquant la porte derrière lui.

« Alors, je retournai dans la pièce où j'avais été introduit, m'osant, étant donné les circonstances, quitter subrepticement la maison. J'examinai impatientement les bi-

J'aurais voulu les convaincre que je n'étais entré dans la maison que sur la prière formelle de Jeanne, et non dans un dessein inavouable.

« Et voilà qu'ils étaient partis, sans plus se préoccuper de moi. »

Gillroy s'arrêta une minute, puis reprit son récit :

— Un autre soupçon, peu à peu, s'était emparé de moi ; il me semblait que le jeune homme n'était pas entré seul dans la maison, qu'une autre personne l'avait accompagné.

J'avais entendu une voix qui ressemblait à celle de Suzy. Aurait-elle été à sa rencontre ? Je me le demandai.

« En tous cas, j'étais là, seul, dans cette petite maison solitaire, environnée de chantiers déserts et de jardins.

J'attendis une demi-heure et résolus de partir, me réservant pour plus tard de trouver la solution du mystère.

« Mais, voyez, alors, reconstruit un petit pupitre en bois de trois ou quatre centimètres posés du papier à lettre et des enveloppes.

J'écrivais à Jeanne un mot très bref pour lui exprimer mon regret de ne pas l'avoir revue.

« Je m'assis donc et pris un porte-plume placé sur le bureau.

« Je le tins entre mes doigts, indéfiniment pendant une minute, puis j'allai une feuille de papier à lettre gris.

« Mais à peine eus-je tracé un mot qu'une flamme rouge me jaillit à la figure. Une détonation violente retentit et je fus projeté à travers la